



Fédération syndicale unitaire
Section départementale de la Somme
9 Rue Dupuis 80000 AMIENS
fsu80@fsu.fr – 06.70.36.19.22

En soutien des personnels de santé,

Pour une politique de santé publique et un hôpital de qualité à hauteur des besoins,

Pour des services publics et une école publique de qualité au service de l'intérêt général

LE MARDI 16 JUIN 2020 TOUT.ES ENSEMBLE !

**Déconfinions notre colère et nos espoirs
Déconfinions nos revendications**

Pour défendre l'emploi, augmenter les salaires et reconnaître les qualifications, il faut prendre sur les dividendes et imposer une juste répartition des richesses !

Pour en finir avec la destruction de la planète, il faut imposer une transition écologique et sociale au service de tout.es !

La période de confinement que nous avons subi touche à sa fin et il apparaît évident pour chacun.e que l'organisation de notre société en faveur du profit maximum, confisqué par de gros actionnaires et les plus riches, a été un facteur aggravant de la crise sanitaire.

Les politiques d'austérité assumées durant des années ont eu pour conséquence de désorganiser notre système de santé publique, de démanteler pour partie l'hôpital public et de compromettre les missions et les conditions de travail de ses personnels ; de même qu'elles ont rendues très difficiles la protection de la population (pas assez de masques et de tests disponibles voire de médicaments...).

Ces politiques d'austérité budgétaire et de « libéralisation », mises en œuvre par des gouvernements successifs durant de nombreuses années, ont percuté de plein fouet l'ensemble de nos services publics, l'école et l'université, les communications et les transports – collectifs notamment - dégradant ainsi les conditions d'accès des citoyen.nes et donc nos droits les plus élémentaires, à l'éducation, à la santé, à la culture, à l'emploi...

Pourtant, le contexte de sortie de crise actuelle donne à entendre, dans les médias notamment mais aussi dans la bouche du gouvernement et de ses ministres, un discours très dangereux pour les salarié.es et les citoyen.nes : il faudrait accepter une réduction drastique de nos droits sociaux : emplois, salaires, temps de travail et congés, pour sauver l'économie actuelle ! **Pour sauver l'économie ou pour sauver les dividendes et les actionnaires ?**

Nous refusons de payer leur crise ! Qui a fait tourner le pays durant le confinement ? C'est nous les premier.e.s de corvée, les travailleurs de la santé, du service public, les caissier.e.s, les éboueurs... Ce ne sont pas les actionnaires !

Nous pensons que l'heure est au déconfinement de nos revendications, de notre colère et de nos espoirs, pour voir nos droits sociaux renforcés et étendus !

Pour cela aussi, il nous faut repenser nos modes de production, de mobilité et de consommation, pour les concevoir au service de l'intérêt général, au plus près des populations.

L'heure est à la mobilisation collective pour imposer une juste répartition des richesses, pour construire le jour d'après, nos jours heureux !

LE MARDI 16 JUIN 2020

TOUT.ES ENSEMBLE !

Déconfinons notre colère et nos espoirs
Déconfinons nos revendications

Manifestations unitaires dans la Somme

ABBEVILLE : RDV dès 9 h 30 au Centre de gériatrie - route de Doullens puis 10 h Bd Vauban

AMIENS : RDV à 14 h – Maison de la culture

Le port du masque est recommandé !

Liberté de manifester : la santé oui ! Le bâillon non !



Paris le 4 juin 2020

Il ne suffit pas dans un régime démocratique de proclamer l'existence de droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Encore faut-il pouvoir les exercer effectivement.

Et l'un des moyens pour y parvenir, c'est en usant de la liberté fondamentale que constitue le droit de se rassembler et de manifester dans l'espace public.

Le droit de manifester est un droit garanti par la Constitution. Alors même que la liberté de circuler sur notre territoire a été rétablie, que les bars-restaurants ont été réouverts avec bien souvent plus de 10 personnes sur les terrasses, de même que certains parcs d'attraction, que la reprise des célébrations religieuses a été autorisée, il n'est pas cohérent que les rassemblements – et donc les manifestations – à plus de 10 personnes sur la voie publique restent purement et simplement interdits.

L'état d'urgence sanitaire ne peut plus le justifier dans la mesure où les prescriptions d'ordre sanitaire nécessaires sont mises en œuvre pour permettre de concilier la protection de la santé et la liberté de manifestation.

Il ne saurait être dérogé au droit constitutionnel, fondamental individuel et collectif, que constitue le droit de manifester.

Alors que les élections municipales sont programmées, alors que les droits des salariés sont menacés, alors que des choix cruciaux pour le monde d'après doivent être décidés, le confinement de notre liberté d'expression ne peut nous être imposé plus longtemps.

C'est pourquoi, les organisations syndicales CGT, FSU, SAF, Syndicat de la magistrature et Union Syndicale Solidaires, engagent devant le Conseil d'État une procédure de référé-liberté afin que toutes et tous puissent continuer à jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.